

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

le 21 JUIN 2017

RAPPORT N° 170615-40-SET -

SOUS-PRÉFECTURE

PISCINE DE LANNE EN BARÉTOUS: AVENANTS AUX MARCHES D'ETUDES

M. AURISSET rappelle que comme indiqué dans la délibération du 13 Avril 2017 afférente à la mission du bureau de contrôle DEKRA, l'augmentation de la masse des travaux conduit aussi à adapter le montant des honoraires des autres prestataires qui interviennent sur ce projet.

En effet, au départ de projet, il s'agissait uniquement de répondre aux obligations de mise en conformité de l'équipement (préconisation de l'ARS). Le dossier initial traitait ainsi la réfection des plages, la suppression des clôtures végétales, la réhabilitation des locaux sanitaires et de déshabillage, la mise en conformité de la chaufferie existante, le remplacement du générateur existant par deux générateurs à condensation, le remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire avec la mise en place de ballons thermodynamiques (bâtiment dédié) couplés à des capteurs solaires ainsi qu'une bâche de protection semi-rigide.

Par la suite, le projet a évolué dans l'objectif d'accroître la qualité de l'équipement sur les points suivants :

- sécurité, notamment avec la reprise du revêtement du bassin et des plongeoirs (le carrelage abîmé est source de coupures) ;
- salubrité, notamment avec le remplacement du système de filtration de l'eau du bassin ;
- confort de baignade et coût énergétique, avec le remplacement de la chaudière fioul par des pompes à chaleur pour lesquelles un bâtiment dédié doit être construit ;
- optimisation environnementale, en visant notamment la réduction des consommations d'eau par le traitement des fuites, le comblement de la fosse au niveau du grand bassin, le comblement de la pataugeoire, et par la réduction des consommations en énergie (pompes à chaleur),
- confort de détente et amélioration paysagère, par la création d'un espace solarium, la création d'ombrages, la création d'un WC PMR extérieur plus accessible aux usagers de l'aire de jeux et du terrain de volley ;
- accessibilité aux personnes handicapées, notamment avec la réalisation d'une rampe d'accès aux espaces verts.

Ces travaux supplémentaires, portent l'enveloppe budgétaire de l'opération de 349 000 € à 890 000 € HT.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, il s'agit donc de réviser les honoraires du Bureau d'études Béton en charge du lot maçonnerie et VRD, du Bureau d'études Fluides en charge du chauffage et traitement de l'eau (à qui nous avons demandé de relancer la consultation) et du coordonnateur SPS.

Après vérification auprès des services de l'APGL, qui assurent au principal la maîtrise d'œuvre de ce dossier, les avenants seraient les suivants :

	Montant initial H.T.	Nouveau montant H.T.
Bureau d'études Béton (Oszust)	2 100.00 €	6 800.00 €
Bureau d'études Fluides (Biofluides)	22 000.00 €	24 735.00 €
Coordonnateur SPS (Navarro)	1 480.00 €	1 640.00 €

Les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Général 2017 (section investissement).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des prestations supplémentaires à effectuer sur l'opération Piscine de LANNE EN BARETOUS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

